

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public
Consultation du 16 août au 6 septembre 2022**

**Projet d'arrêté
portant modification du site Natura 2000
« Marais Vernier, Risle Maritime »**

Une observation sur le projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000 «Marais Vernier, Risle Maritime » a été émise lors de la phase de consultation du public.

Cette observation porte sur les déchets jetés dans le fleuve d'Aizier à Berville-sur-mer. Il ne concerne pas la procédure de désignation du site. Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.